



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 9 JUIN 2023 à 18H 30 à SOUYEAUX

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin à 18 heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Lacoste Pierre, Maire.

Date de convocation : 01 juin 2023

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part aux délibérations : 9

Présents : LACOSTE Pierre, DUPUY Jean François, LAPEYRE Laurent, LESTRADE Nicolas, ADER Patrick, GUINLE Marie-Laure, BONNET Marielle, LOPEZ Nathalie, GUILHAUME Régis.

Excusés : DUCASSE Jérôme, LAMON Monique.

Secrétaire séance : ADER Patrick.

### Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du procès-verbal de la réunion du 4 avril 2023
2. Compte rendu réunions commissions, syndicats, communauté.
3. Désignation des délégués des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023
4. Délibération sur le choix des entreprises pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne grange CARASSUS en deux logements locatifs
5. Restauration de l'atlas napoléonien
6. Adhésion au C.A.U.E
7. Questions diverses

**-Approbation à l'unanimité du compte rendu de séance du 04/04/2023.**

## Délibérations du Conseil Municipal du 09/06/2023

### Désignation des délégués des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023 :

Délégué élu : LACOSTE Pierre

Suppléants élus : ADER Patrick, LOPEZ Nathalie, GUINLE Marie Laure.

### Délibération sur le choix des entreprises pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne grange CARASSUS en deux logements locatifs :

Monsieur le Maire rappelle que le marché de travaux de réhabilitation d'une grange en deux logements locatifs a été lancé sous la procédure adaptée sous forme de 9 lots, pour un montant estimatif des travaux de 448 925€ H.T.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'appel d'offres dont la clôture était le 28 avril 2023, 24 offres ont été remises par voie dématérialisée.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le 2 mai 2023, puis d'une analyse des offres par le cabinet Clément BOUTET, chargé de la maîtrise d'œuvre. L'analyse des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (60%) et la valeur technique de l'offre (40%).

Le résultat de l'analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre a été communiqué aux membres du conseil municipal le 15 mai 2023

Monsieur le Maire propose d'attribuer le marché aux entreprises ainsi retenues

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DECIDE d'attribuer les lots du marché aux entreprises suivantes, pour les montants suivant, reconnus comme économiquement les plus avantageux :**

- LOT N°1 – Gros Œuvre – VRD – Entreprise EFFICASS .....	177 964,03 €
- LOT N°2 – Charpente Bois – Entreprise TAPIE .....	62 803,80 €
- LOT N°3 – Menuiseries extérieures alu. – Entreprise RENOVAKTION .....	23 448,84 €
- LOT N°4 – Menuiserie bois – Entreprise S.M.A.C .....	27 879,25 €
- LOT N°5 – Plâtrerie – Isolation – Entreprise JUGUES .....	25 001,80 €
- LOT N°6 – Carrelage – Faïences – Entreprise P&M .....	12 418,15 €
- LOT N°7 – Peintures – Sols souples – Entreprise RPSO .....	17 293,60 €
- LOT N°8 – Electricité – Chauffage – Entreprise Activ'ELEC .....	18 324,31 €
- LOT N°9 – Plomberie – sanitaire – VMC – Entreprise PCS .....	29 618,00 €

### Restauration de l'atlas cadastral :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des visites de contrôle scientifique et technique réalisées par Monsieur le Directeur des archives départementales, celui-ci a pris en charge l'atlas cadastral de la commune afin de réaliser un devis de restauration.

L'entreprise spécialisée, l'Atelier QUILLET, a estimé ces travaux pour un montant de 1 140.00 € TTC.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide la restauration de l'atlas cadastral
- Accepte le devis de l'Atelier QUILLET pour un montant de 1 140.00 €
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

### Adhésion annuelle au CAUE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E) est un organisme qui conseille les collectivités dans leurs projets d'aménagement.

Face aux nombreuses sollicitations et afin de garantir la qualité de leurs conseils, il s'avère nécessaire que leur outil de travail soit étoffé. Aussi, il propose l'instauration d'une adhésion annuelle.

Pour la commune de SOUYEAUX, cette adhésion est d'un montant de 150 € pour l'année 2023.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide l'adhésion au C.A.U.E
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

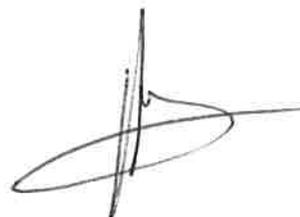
La séance est levée à 22h30.

Le Maire



The image shows a handwritten signature in black ink to the left of a circular official seal. The seal features a central figure holding a torch and a scale, surrounded by the text 'MAIRIE DE SOUYEAUX' at the top and '65330 Hautes - Pyrénées' at the bottom, with two stars on either side.

le secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

